

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante et unième session
Genève, 4 – 7 décembre 2018

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa cinquante et unième session du 4 au 7 décembre 2018. Ont assisté à la session Mmes Tatiana Vasileva et Maria Vicien-Milburn, MM. Gabor Amon, Mukesh Arya, Othman Sharif et Zhang Long. M. Egbert Kaltenbach s'est fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- ./. 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.
./.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises suite aux décisions adoptées à sa cinquantième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a informé l'OCIS des nouvelles tendances dans le domaine de la propriété intellectuelle et des projets et initiatives menés par l'OMPI.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE POUR 2019)

6. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) le programme de travail annuel en matière de supervision proposé pour 2019 et a fait part de sa satisfaction quant à la méthodologie fondée sur les risques actuellement appliquée. Le programme de travail annuel en matière de supervision pour 2019 comprend les cinq audits internes, trois évaluations et deux missions combinant audit et évaluation.

7. L'Organe a été informé qu'un enquêteur principal et un administrateur chargé de l'évaluation rejoindraient bientôt la DSI et que le processus de recrutement d'un administrateur principal à l'audit interne était en cours.

8. L'OCIS a étudié le budget de la division avec le directeur de la DSI; il a encouragé ce dernier à prendre en considération la nécessité croissante de faire appel à des consultants extérieurs lorsqu'un conflit d'intérêts empêche la DSI de mener certaines missions d'enquête.

9. L'Organe a noté que le Statut et Règlement du personnel permettait aux comités de sélection d'établir une liste des candidats ayant été présélectionnés mais non retenus. Il a

encouragé le directeur de la DSI à user de cette possibilité pour réduire la durée de la procédure de recrutement pour des postes vacants.

10. L'OCIS a étudié avec le directeur de la DSI l'initiative visant à établir une liste de consultants extérieurs auxquels il pourrait être fait appel lorsque la DSI ne peut pas mener une enquête. Il a indiqué en conclusion que des listes entièrement distinctes de consultants devaient être établies pour la DSI et l'OCIS. Cela faciliterait le recrutement de consultants en temps utile. Les consultants ne pourraient pas figurer simultanément sur la liste de la DSI et celle de l'OCIS.

Audits

11. L'OCIS a étudié la situation en matière d'audits depuis sa dernière session avec le directeur de la DSI. Les informations ci-après lui ont été communiquées.

- L'audit de la sécurité des systèmes d'accès physique a été mené à bien. L'OCIS a noté que le directeur de la DSI avait décidé, après avoir consulté le Secrétariat, de ne pas publier le rapport d'audit correspondant.
- Le rapport sur l'audit du portefeuille de projets pour la planification des ressources de l'OMPI est en cours d'établissement.
- Les enquêtes menées pour l'audit sur la gestion des fonds fiduciaires sont presque terminées.

Évaluations

12. L'OCIS a étudié avec le directeur de la DSI le rapport de synthèse de la métaévaluation des produits d'évaluation de l'OMPI visant à recenser les possibilités d'amélioration à partir des 22 rapports d'évaluation publiés entre 2011 et 2017.

13. L'OCIS a reçu des informations concernant deux rapports d'évaluation; l'un est en cours de rédaction et l'autre en attente des commentaires de l'Administration.

Enquêtes

14. L'Organe a reçu des informations sur l'état d'avancement des enquêtes. Le 23 novembre 2018, 15 dossiers étaient en cours d'enquête, dont cinq au stade de l'évaluation préliminaire et sept au stade de l'enquête complète. Trois dossiers étaient en attente, les fonctionnaires concernés ne pouvant pas se rendre à un entretien. Sur les 15 dossiers en cours d'enquête, un a été ouvert en 2016, quatre en 2017 et 10 en 2018. Depuis la dernière session de l'OCIS, cinq affaires ont été clôturées; dans l'une d'entre elles, les allégations de faute étaient avérées.

15. Comme l'exige la Charte de la supervision interne (Section E : Conflit d'intérêts), le directeur de la DSI a demandé l'avis de l'OCIS sur la manière de procéder dans un certain nombre d'enquêtes.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

16. L'OCIS a été informé que, le 26 novembre 2018, 173 recommandations de supervision étaient en suspens. Il a noté que plusieurs recommandations formulées par l'ancien vérificateur externe des comptes avaient été indiquées comme terminées et attendaient la validation du vérificateur externe des comptes en exercice. Lors d'une conférence téléphonique avec les représentants du Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, l'OCIS a appris que le bureau passait en revue les recommandations en suspens et leur mise en œuvre.

17. L'OCIS a noté que le Secrétariat et la DSI prévoyaient de passer en revue les recommandations qui avaient été formulées au moins trois ans plus tôt. Le but était d'évaluer le risque résiduel qu'elles présentaient.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

18. L'OCIS a tenu une conférence téléphonique avec le vérificateur externe des comptes, le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, durant laquelle des informations sur l'audit intermédiaire et le calendrier relatif au rapport d'audit final lui ont été données.

19. L'OCIS a été informé que l'Administration et le vérificateur externe des comptes s'efforçaient conjointement de surmonter les difficultés afin de produire l'audit intermédiaire en temps voulu.

20. Concernant le rapport d'audit final, le vérificateur externe des comptes a assuré à l'OCIS que tout serait mis en œuvre pour respecter le délai précédemment fixé et que le projet de rapport lui serait communiqué à sa session de mai 2019.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT AU PBC SUR LES "DELAIS VISES POUR LA PROCEDURE D'ENQUETE ET LES PROCEDURES CONNEXES"

21. À sa vingt-huitième session, le Comité du programme et budget (PBC) a demandé à l'OCIS d'examiner la Charte de la supervision interne et la Politique en matière d'enquêtes de l'OMPI et de proposer des modifications, afin de préciser les délais visés pour l'établissement des rapports et la procédure d'enquête.

22. À sa cinquante et unième session, l'OCIS a examiné la Charte de la supervision interne, la Politique en matière d'enquêtes et la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés de l'OMPI, ainsi que d'autres documents pertinents.

23. L'OCIS s'est entretenu avec le directeur de la DSI et a formulé des recommandations pour la modification de la Politique en matière d'enquêtes. Il s'agissait notamment de prévoir la consultation des États membres. L'OCIS ne juge pas nécessaire de recommander des modifications de la Charte de la supervision interne.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION CONCERNANT LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT

24. À sa cinquante et unième session, l'OCIS a rencontré le vice-directeur général du Secteur du développement et son équipe de haute direction. L'équipe a expliqué à l'OCIS comment le Plan d'action de l'OMPI pour le développement avait été établi et intégré dans les activités et

comment il était mis en œuvre. Elle a précisé la portée du plan d'action, notamment s'agissant de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités, et les avantages tirés par les États membres des initiatives lancées, en particulier en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités en matière de propriété intellectuelle et la mise en place de leur infrastructure politique et législative. L'Organe s'est félicité des informations fournies, qui lui ont permis de mieux appréhender le contexte opérationnel de ses responsabilités en matière de supervision.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2019)

25. L'OCIS a examiné avec le chef du Bureau de la déontologie les questions relatives au fonctionnement de son service en 2018 et le programme de travail proposé pour 2019 qui a été remis à l'OCIS durant la session.

26. Depuis juin 2016, l'OCIS mène des consultations approfondies avec le chef du Bureau de la déontologie concernant l'établissement du programme de travail. En juin 2016, l'Organe avait formulé la recommandation suivante au chef du Bureau de la déontologie : *"... établir le programme de travail avec une structure différente, établissant un ordre de priorité des activités et indiquant les résultats escomptés, les dates butoirs et les besoins en matière de ressources. Les activités devraient être regroupées selon les divers domaines de responsabilités généralement attribués à un bureau de la déontologie dans le système des Nations Unies (établissement de normes et élaboration de politiques; avis confidentiels dans le domaine de l'éthique; formation et sensibilisation en matière d'éthique; gestion de la politique de protection des lanceurs d'alerte; et gestion du programme de divulgation financière)"* (voir le paragraphe 28 du document WO/IAOC/41/2).

27. Le programme de travail soumis à l'OCIS n'était pas conforme aux recommandations antérieures de l'Organe et ne répondait pas à ses attentes. De plus, le chef du Bureau de la déontologie a présenté le programme de travail le 5 décembre 2018. Conformément au paragraphe 3.e)iii) du mandat de l'OCIS, le Secrétariat [c'est-à-dire le chef du Bureau de la déontologie] communique à l'Organe les documents et les informations relatifs à son ordre du jour "... suffisamment tôt avant chaque session".

28. Conformément à son mandat révisé concernant le conflit d'intérêts (*"donner un avis au chef du Bureau de la déontologie sur les cas d'atteinte importante à l'indépendance et à l'objectivité, y compris des conflits d'intérêts"*), l'OCIS a examiné un dossier avec le chef du Bureau de la déontologie et fourni un avis sur le conflit d'intérêts.

29. Le chef du Bureau de la déontologie a assuré l'OCIS qu'une version révisée du programme de travail proposé pour 2019 lui serait soumise rapidement. L'Organe s'en servirait pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT POUR 2019

30. L'OCIS a élu Mme Maria Vicien-Milburn présidente et Mme Tatiana Vasileva vice-présidente, conformément à son mandat et à son règlement intérieur.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

31. Comme indiqué dans son mandat, une réunion d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues durant la présente session et répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

32. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour septembre et octobre 2018; ces documents ont été préparés respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire. Les rapports correspondants pour novembre 2018 n'ont pas encore été mis à disposition.

33. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et par rapport au point de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI ont atteint les résultats escomptés et ont été gérés conformément à la stratégie énoncée.

34. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni justifié d'aucune exception.

Session suivante

35. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du mardi 19 au vendredi 22 mars 2019. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne
- 6) Point sur la gestion financière
- 7) Projet de rapport financier et d'états financiers pour 2018
- 8) Vérification externe des comptes
- 9) Point sur les technologies de l'information et de la communication
- 10) Suivi de la demande du PBC (rapport au PBC)
- 11) Déontologie
- 12) Évaluation des candidatures pour les nouveaux membres de l'OCIS
- 13) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 14) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/51/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 15 JANVIER 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante et unième session
Genève, 4 – 7 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne (y compris le programme de travail proposé pour 2019)
6. Vérification externe des comptes
7. Suivi des recommandations relatives à la supervision
8. Rapport au PBC sur les "délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes"
9. Séance d'information concernant le Secteur du développement
10. Déontologie (y compris le programme de travail proposé pour 2019)
11. Élection d'un président et d'un vice-président pour 2019

12. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
13. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/51/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 15 JANVIER 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante et unième session
Genève, 4 – 7 décembre 2018

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS, cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions

POINT 2 : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

Pas de document.

POINT 3 : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 4 : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE POUR 2019)

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI – 26 novembre 2018 (Référence : IOD-IAOC-2018/04)
- [07] Division de la supervision interne (DSI) – Programme de travail annuel en matière de supervision pour 2019 (Référence : IOD/WP/2019/1) 26 novembre 2018
- [08] Liste de contrôle des communications requises entre la DSI et l'OCIS – 2018, 26 novembre 2018

Audits :

- [09] Rapport d'audit : Audit de la sécurité des systèmes d'accès physique, 6 novembre 2018 (Référence : IA 2018-04)

Évaluations :

- [10] Rapport d'évaluation : Rapport de synthèse de la métaévaluation des produits d'évaluation de l'OMPI, 22 novembre 2018 (Référence : EVAL 2018-03)

Enquêtes :

POINT 6 : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

- [11] Conclusions de l'audit intermédiaire pour 2018 (décembre 2018)

POINT 7 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

- [12] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 26 novembre 2018 (26 novembre 2018)
- [12a] Mémoire expliquant le rectificatif concernant les recommandations en suspens relatives à la supervision – 26 novembre 2018 (28 novembre 2018)
- [12b] Rectificatif – Recommandations en suspens relatives à la supervision – 26 novembre 2018 (28 novembre 2018)

POINT 8 : RAPPORT AU PBC SUR LES “DELAIS VISES POUR LA PROCEDURE D'ENQUETE ET LES PROCEDURES CONNEXES”

- [13] Projet de “*Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes*” (document WO/IAOC/29/X) au 20 novembre 2018

POINT 9 : SEANCE D'INFORMATION CONCERNANT LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT

[14] Exposés sur le Secteur du développement – Décembre 2018

POINT 10 : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE POUR 2019)

[15] Programme de travail proposé pour le Bureau de la déontologie pour 2019

POINT 11 : ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT POUR 2019

Pas de document.

POINT 12 : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

[16] Rapport – Cinquantième session (WO/IAOC/50/2)

[17] Avis au personnel n° 22/2018 "*Modifications apportées au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle*", 25 octobre 2018

Rapports sur les placements :

[18] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour septembre et octobre 2018

[19] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour septembre et octobre 2018

[Fin de l'annexe II et du document]